

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-353-1926 promulguant les nouveaux trainements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies.

n° 02-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1926

Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926

Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1898: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 régulant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 3 mars 1926 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses formes et teneur le décret du 5 mars 1926 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies, Art. 2, — présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac